



Réunion téléphonique restreinte du 27 novembre 2018

Présents : MM Michel CORNIAUX – Daniel SION – Dominique HARY

COUPE DE LA LIGUE FEMININE

Rencontre CALAIS GFF – LEERS OS du 25/11/2018

Courriel de LEERS OS en date du 23/11/2018 informant de son forfait contre CALAIS GFF.

La commission déclare LEERS OS forfait.

CALAIS GFF – LEERS OS score 3 - 0.

Amende de 80 euros à LEERS OS

CALAIS GFF qualifié

Rencontre LILLE LOSC METROPOLE – BAPAUME BERTINCOURT du 25/11/2018

Courriel de BAPAUME BERTINCOURT en date du 23/11/2018 informant de son forfait contre LILLE LOSC METROPOLE.

La commission déclare BAPAUME BERTINCOURT forfait.

LILLE LOSC METROPOLE – BAPAUME BERTINCOURT score 3 - 0.

Amende de 80 euros à BAPAUME BERTINCOURT

LILLE LOSC METROPOLE qualifié

COUPE DE LA LIGUE U18F

Rencontre NOGENT US – BOULOGNE USCO du 24/11/2018

Courriel de NOGENT US en date du 23/11/2018 informant de son forfait contre BOULOGNE USCO.

La commission déclare NOGENT US forfait.

NOGENT US – BOULOGNE USCO score 0 - 3.

Amende de 40 euros à NOGENT US

BOULOGNE USCO qualifié

Rencontre BEAUVAIS AS – CAMBRAI EFACCA du 24/11/2018

Absence de CAMBRAI EFACCA

La commission déclare CAMBRAI EFACCA forfait.

BEAUVAIS AS - CAMBRAI EFACCA score 3 - 0.

Amende de 80 euros à CAMBRAI EFACCA

BEAUVAIS AS qualifié

COUPE NATIONALE FUTSAL

Rencontre PONT de DEULE FUTSAL – DENAIN FUTSAL du 22/11/2018

Réclamation d'après match de PONT de DEULE FUTSAL : « Réclamation sur l'ensemble de l'équipe de DENAIN FUTSAL qui a fait participer plus de joueurs double licence que prévu dans le règlement. »

Confirmée et appuyée

Attendu que DENAIN FUTSAL a fait participer 4 joueurs double licence pour 4 autorisés, la commission rejette la réclamation comme non fondée.

PONT de DEULE FUTSAL - DENAIN FUTSAL score 7 – 7 aux tirs au but 3 – 4

DENAIN FUTSAL qualifié

Droits confisqués

Rencontre HELESMES FUTSAL – VALENCIENNES FC du 19/11/2018

Réclamation d'après match de HELESMES FUTSAL : « sur la participation de MEHDI ARRAS lic 1926843836 puisque ce joueur participe à des matchs de Championnat Futsal en Belgique dans le club BASIC FIT BRUSSELS ANNEESSENS 25 (association belge de football en salle non reconnue par la FIFA)... »

La commission la rejette car hors délai

Toutefois elle fait évocation pour le même motif (article 187, infraction à l'article 207 des RG de la FFF)

La commission décide de convoquer les personnes suivantes le jeudi 6 décembre à 19h00 au siège de la LFHF :

ARRAS Mehdi joueur incriminé

BELMOKHTARI Mohamed et LESAGE Mickaël arbitres de la rencontre

1 représentant de chaque club

COUPE DE LA LIGUE FUTSAL

Rencontre SERVINS FUTSAL A – LILLE FUTSAL du 21/11/2018

Absence de LILLE FUTSAL

La commission déclare LILLE FUTSAL forfait.

SERVINS FUTSAL A - LILLE FUTSAL score 3 - 0.

Amende de 80 euros à LILLE FUTSAL

SERVINS FUTSAL A qualifié

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **150 euros** (article 126 du règlement particulier de la Ligue de Football des Hauts de France).

M. CORNIAUX

Président de séance